

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DASES 252 G Subvention (5 000 euros) à l'association « France Acouphènes » (18è), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention à l'association « France Acouphènes » ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association « France Acouphènes » (18è), simpa : 20779, dossier 2018_03034 pour l'année 2018.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 4251, destination 42500080, chapitre 65, ligne 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO